

Québec, le 19 novembre 2001

Madame Carole Ménard
Hydro-Québec
Place Dupuis
855, rue Sainte-Catherine Est, 15^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4P5

Objet : Renseignements supplémentaire concernant le *Projet de construction de la centrale Mercier*

Madame Ménard,

Afin de compléter les informations reçues, la commission sur le *projet de construction de la centrale Mercier*, apprécierait qu'Hydro-Québec lui fasse parvenir, par écrit et dans les meilleurs délais, les précisions suivantes :

- la nature des travaux pour la réfection du barrage (nature des travaux, échéancier en relation avec ceux de la centrale, coûts) ;
- la description de la centrale incluant les critères de sélection du groupe turbine-alternateur Saxo ;
- les mesures de sécurité envisagées sur le chemin d'accès (camionnage : trafic local et véhicules hors-route) au barrage Mercier et particulièrement au carrefour avec la route 117 ;
- le niveau de bruit équivalent moyen et la période d'évaluation de référence auxquels vous faites allusion dans le rapport d'avant-projet (p. 15-11) « le niveau de bruit émis par le chantier vers l'habitation la plus près (approximativement 700 m) serait de 60,7 dBA » ;

- le niveau de bruit de fond actuel et le niveau de bruit (futur) évalué à la résidence la plus rapprochée ainsi qu'à la zone de villégiature de la Baie Mercier (zones en amont de Bitobi 2 et près du barrage Lacroix 1) en tenant compte de toutes les sources potentielles de bruit, incluant la circulation sur les voies d'accès ;
 - les niveaux de bruit avec l'hypothèse du transport de béton préparé de l'extérieur de la zone du chantier ;
 - le niveau de bruit à ces habitations avec l'utilisation d'une foreuse hydraulique plutôt qu'une foreuse mécanique ;
- les risques de débordement des eaux du lit normal de la rivière et la nature de l'érosion, principalement lors du passage de la crue printanière pour la période des travaux pendant laquelle le débit sera entièrement restitué à la rivière par les évacuateurs 1 à 6 ;
- les conditions hydrauliques engendrées par la présence du batardeau pendant la période de construction, (deuxième année) et les répercussions sur la fraie du doré et des corégonidés suite cette modification ;
- les impacts de la construction et de l'exploitation du poste sur les effets cumulatifs.

Je vous prie d'agréer, Madame Ménard, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Sylvie Girard,
Présidente de la commission